RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01173
Numéro SIREN : 499 091 346
Nom ou dénomination : A2 VAR METAL

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2024 sous le numéro de dépôt B2024/004184

4184

Société « A 2 VAR METAL»
Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 Euros
Siège social : Quartier Basse Ruol 8 – Ch de Sautarel - 83390 PUGET VILLE
RCS TOULON 499 091 346

PROCES-VERBAL DE L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre et le trente avril , l'assemblée générale ordinaire annuelle s'est réunie à 10 heures, au siège social, sur la convocation de la gérance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Approbation des comptes, quitus à la gérance,
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- Rémunération du gérant
- Affectation des résultats de l'exercice au 31 décembre 2023,
- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

Le Président constate que les associés présents ou représentés suivant la feuille de présence ci-jointe, possèdent ensemble 500 parts représentant la totalité des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux dispositions des statuts.

La séance est présidée par Mr REY Jean-Baptiste, gérant

Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- les copies des lettres adressées aux associés ;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée ;
- la feuille de présence de l'assemblée ;
- les rapports du gérant ;
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et ses annexes.

Il est ensuite donné lecture du rapport de gestion.

Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote des résolutions.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice s'étendant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ASSOCIES.

DEUXIEME RESOLUTIO8

Nous vous proposons d' affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 73.469,68 € comme suit :

- 469,68 € au compte de autres réserves qui se trouve porté de 9.602,72 € à 10.072,40 €
- 73.000 au titre de dividende à l'associé unique

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ASSOCIES.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, déclare approuver ces conventions.
Chacune desdites conventions, sera soumise à un vote distinct auquel ne prendra pas part l'associé interessé.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ASSOCIES AYANT PRIS PART AUX VOTES

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de porter la rémunaration du gérant a un montant maximum annuel de 100.000 €, ainsi que la prise en charge des ses charges sociales facultatives et obligatoires
Cette décision sera reconduite par tacite reconduction pour les exercices suivants, sauf délibération contraire des associés.
L'assemblée approuve la rémunération de l'année 2023 d'un montant de 49.000 €

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ASSOCIES

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité et tous dépôts.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ASSOCIES.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée et le présent procès-verbal a été établi, clos et signé par la gérance.

LA GERANCE

Société « A 2 VAR METAL»
Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 Euros
Siège social : Quartier Basse Ruol – Ch de Sautarel - 83390 PUGET VILLE
RCS TOULON 499 091 346

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous soumettre, conformément aux dispositions légales et statutaires, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, vous rendre compte de l'activité sociale au cours de la période s'étendant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 et examiner les perspectives d'avenir.

Les documents sociaux ont été établis selon les mêmes formes et en suivant les mêmes méthodes d'évaluation que celles de l'exercice précédent.

ACTIVITE DE L'EXERCICE

Nous vous proposons d'examiner les comptes sociaux de notre Entreprise.

EUROS	**31.12.2022**	**31.12.2023**
Chiffres d'affaires	1.180.915	1.542.564
Total des Charges	1.164.683	1.496.693
Dotation aux amortissements	21.626	21.741
RESULTAT D'EXPLOITATION	**30.298**	**77.920**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**54.810**	**73.470**

La situation de notre Société au 31 décembre 2023 n'appelle pas d'autres observations particulières.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Nos efforts porterons essentiellement sur le développement de notre chiffre d'affaires et la maitrise de nos charges de fonctionnement.

AUTRES INFORMATIONS

1°) Proposition d' affectation du résultat

Nous vous proposons d' affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 73.469,68 € comme suit :

- 469,68 € au compte de autres réserves qui se trouve porté de 9.602,72 € à 10.072,40 €
- 73.000 au titre de dividende à l'associé unique

2°) Rappel des dividendes antérieurement distribués

2022 : 54.000 €
2021 : 60.000 €

3°) Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du C.G.I.

Telles sont, Chers Associés, les informations que nous tenions à vous communiquer pour vous permettre de vous prononcer en pleine connaissance de cause sur le texte des résolutions proposées.

FAIT A LA PUGET VILLE LE 15 AVRIL 2024

LA GERANCE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12 Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Exercice N-1 31/12/2022 12 Net	Ecart N / N-1 Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	40 674		40 674	40 674		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	163 550	32 862	130 688	141 598	10 910-	7.70-
	Installations techniques, matériel et outillage	45 383	28 388	16 995	12 821	4 174	32.56
	Autres immobilisations corporelles	43 460	25 906	17 554	9 174	8 380	91.34
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	4 150		4 150	4 150		
	Total II	297 217	87 156	210 061	208 417	1 644	0.79
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	4 680		4 680	9 189	4 509-	49.07-
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	387 756	14 218	373 538	256 748	116 789	45.49
	Autres créances	132 535		132 535	127 938	4 597	3.59
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	31		31	31		
	Disponibilités	131 486		131 486	60 610	70 875	116.94
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	6 803		6 803		6 803	
	Total III	663 290	14 218	649 072	454 516	194 555	42.80
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	960 507	101 374	859 133	662 934	196 199	29.60

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 4 150
(3) Dont à plus d'un an

ORIGINAL

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000)	5 000	5 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	750	750		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	10 413	9 603	810	8.44
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	73 470	54 810	18 659	34.04
	Subventions d'investissement	134 340	145 243	10 903-	7.51-
	Provisions réglementées				
	Total I	223 973	215 406	8 566	3.98
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	134 534	157 287	22 753-	14.47-
	Concours bancaires courants	20 671		20 671	
	Emprunts et dettes financières diverses	51 617	8 020	43 597	543.60
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	304 816	149 403	155 413	104.02
	Dettes fiscales et sociales	123 523	83 096	40 427	48.65
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		49 721	49 721-	100.00-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	635 160	447 527	187 633	41.93
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	859 133	662 934	196 199	29.60
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	635 160	447 527		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 542 564		1 542 564	1 180 915	361 649	30.62
Chiffre d'affaires NET	1 542 564		1 542 564	1 180 915	361 649	30.62
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				17 165	17 165-	100.00-
Autres produits			26	9 637	9 611-	99.73-
Total des Produits d'exploitation (I)			1 542 590	1 207 717	334 873	27.73
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			745 266	526 665	218 601	41.51
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			4 509	393	4 116	NS
Autres achats et charges externes *			214 712	291 961	77 249-	26.46-
Impôts, taxes et versements assimilés			5 970	4 089	1 880	45.97
Salaires et traitements			372 105	244 417	127 688	52.24
Charges sociales			93 990	75 463	18 527	24.55
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			21 741	21 626	115	0.53
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				3 496	3 496-	100.00-
Dotations aux provisions						
Autres charges			6 378	9 309	2 930-	31.48-
Total des Charges d'exploitation (II)			1 464 670	1 177 419	287 252	24.40
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			77 920	30 298	47 622	157.18
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	836	873	37-	4.23-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	836	873	37-	4.23-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	3 984	3 678	306	8.32
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	3 984	3 678	306	8.32
2. Résultat financier (V-VI)	3 148-	2 805-	343-	12.22-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	74 772	27 493	47 279	171.97
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 903		10 903	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15 834	10 903	4 931	45.22
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	26 737	10 903	15 834	145.22
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	244	129	115	89.05
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 301	607	6 694	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	7 545	736	6 809	925.02
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	19 192	10 167	9 025	88.76
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	20 494	17 150-	37 644	219.50
Total des produits (I+III+V+VII)	1 570 163	1 219 493	350 670	28.76
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 496 693	1 164 683	332 010	28.51
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	73 470	54 810	18 660	34.04

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier 33 795 38 746
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

aucun élèment n' a le mérite d'être rapporté ici

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2023 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	58 319
Total	58 319

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 600
Dettes fiscales et sociales	33 635
Total	35 235

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 803
Total	6 803

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus